



Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°6
Réunion du 2 octobre 2025

Animateur : M. SABANI (CD)

Présent(e)s : Mmes GERALDO (CD) – BANDOUI (CD)
MM. FERGAN – BORDET (CD) – LE LOUET (CD) – MEUNIER (CD)

Assistent : Mme LOMON – M. FOFANA

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

**GUIDE
DU CLUB**

Recherche

**GUIDE
DU CLUB**

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

<u>N°dossier</u>	<u>Date mail</u>	<u>N° club</u>	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	<u>Retour de la CCCD</u>
SEMAINE du 26/09/2025 au 02/10/2025					
Dossier N°77	26/09/2025	552274	LES PETITS PAINS	Nous informe de leur forfait général de leur équipe 2 en SENIORS D5 POULE B	La 3CD prend note du forfait général en SENIORS D5 POULE B. Forfait Général de l'équipe 2 des PETITS PAINS Amende de 200€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°78	15/09/2025	509738	VOLTAIRE CHATENAY	Demande de dérogation de terrain en U14 D1 et Seniors D1.	LE bureau du Comité Directeur du 24 septembre 2025 donne son accord.
Dossier N°79	24/09/2025	581792	PORTUGAIS EN France	Nous informe de l'indisponibilité de leur installation. ANCIENS D3 du 05/10/2025 – n°53445144 PORTUGAIS EN FRANCE 31 / ARARAT ISSY 31	La 3CD prend note et INVERSE la rencontre. Par conséquent, la rencontre devient ANCIENS D3 du 05/10/2025 – n°53445144 ARARAT ISSY 31/ PORTUGAIS EN FRANCE 31 coup d'envoi 09h30.
Dossier N°80	24/09/2025		3CD	Matches Coupe de France Féminines le 04/10/2025. SENIORS FEMININES D1 du 04/10/2025 -n°53478679 RACING CFF 1 / FC BOURG LA REINE 1 SENIORS FEMININES D1 du 04/10/2025 – n° 53478678 CSM CLAMART FOOT 1 / SURESNES JS 1	La 3CD prend note et reporte les rencontres au SAMEDI 18 OCTOBRE 2025.
Dossier N°81	27/09/2025	520810	CHEMINOTS OUEST	Nous informe de leur forfait général de leur équipe 22 en U14 D5 POULE B.	La 3CD prend note du forfait général en U14 D5 POULE B. Forfait Général de l'équipe 2 des CHEMINOTS OUEST Amende de 200€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°82 FOOT EDUCATIF FEMININ	30/09/2025	512078	MALAKOFF USM	Nous informe de leur forfait général en U11F et U13F.	La 3CD prend note du désengagement de leur équipe 1 en U11F poule A. Annulation de l'engagement après parution des calendriers Amende de 100€ (voir Annexe Financière n°2) La 3CD prend note du désengagement de leur équipe 1 en U13F poule A. Annulation de l'engagement après parution des calendriers Amende de 100€ (voir Annexe Financière n°2)

Dossier N°83	30/09/2025	542392	JEUNES D'ANTONY	Nous informe de leur 3ème forfait. ANCIENS D5 du 05/10/2025 - n°53693450 JEUNES ANTONY 1 / ISSY FC 3	3ème Forfait avisé de l'équipe JEUNES D'ANTONY engendrant le forfait général. Forfait Général de l'équipe 1 des JEUNES D'ANTONY Amende de 200€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°84	30/09/2025	542392	JEUNES D'ANTONY	Nous informe de leur 3ème forfait. U16 D5 POULE A du 05/10/2025 - n°53695771 JEUNES ANTONY 1 / SEVRES FC 2	3ème Forfait avisé de l'équipe JEUNES D'ANTONY engendrant le forfait général. Forfait Général de l'équipe 1 des JEUNES D'ANTONY Amende de 200€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°85	30/09/2025	542392	JEUNES D'ANTONY	Nous informe de leur 3ème forfait. U14 D5 POULE F - n°53722302 COLOMBIENNE ES 4 / JEUNES ANTONY 1	3ème Forfait avisé de l'équipe JEUNES D'ANTONY engendrant le forfait général. Forfait Général de l'équipe 1 des JEUNES D'ANTONY Amende de 200€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°86 FOOT EDUCATIF FEMININ	30/09/2025	539013	RACING CFF	Demande d'engagement d'une équipe en : - U13F poule C - U11F poule B	La 3CD donne son accord. Le club du RACING prend la place de l'exempt en U13F poule C et U11F poule B.
Dossier N°87	30/09/2025	550596	COLOMBIENNE ES	Désengagement équipe 2 en Critérium U13F.	La 3CD prend note du désengagement de leur équipe 2 en U13F. Annulation de l'engagement après parution des calendriers Amende de 100€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°88	01/10/2025	527758	SEVRES FC 92	Demande de modification d'installations : - U14 D5 poule F au stade des Fontaines - U14 D5 poule A au stade jean Wagner	La 3CD prend note et procède à la modification.
Dossier N°89	02/10/2025		3CD	Forfait non avisé SEVRES FC U16 D5 POULE A Du 28/09/2025 - n°53695772 VOLTAIRE CHATENAY 22 / SEVRES FC 22	SEVRES FC 22 : -1 Point (0 but) VOLTAIRE CHATENAY 22 : 3 points (5 buts) 1er Forfait non avisé de l'équipe SEVRES FC 22 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais officiels à la charge de SEVRES FC

Dossier N°90	02/10/2025	530289	COLOMBES LSO	Le club nous informe d'un doublon de match le 12/10/2025, un match de Coupe Gambardella et U18 D4. U18 D4 POULE A du 12/10/2025 – n°54769258 CHEMINOTS OUEST 21 / COLOMBES LSO 21	La 3CD reporte la rencontre au 19 OCTOBRE 2025.
Dossier N°91	02/10/2025	530289	COLOMBES LSO	Le club nous informe d'un doublon de match le 12/10/2025, un match de Coupe de France et SENIORS D1. SENIORS D1 du 11/10/2025 – n°53447410 SURESNES JS 1 / COLOMBES LSO 1	La 3CD reporte la rencontre au 18 OCTOBRE 2025.
Dossier N°92	02/10/2025	564557	SURESNES FUTSAL	Le club nous informe d'un doublon de match le 04/10/2025, match coupe Nationale et Futsal D1. FUTSAL D1 du 04/10/2025 – n°53478770 ISSY FC 2 / SURESNES FUTSAL 1	La 3CD reporte la rencontre au 18 OCTOBRE 2025.
Dossier N°93 FOOT EDUCATIF FEMININ	02/10/2025	500638	VILLENEUVE LA GARENNE	Nous informe de leur forfait pour la rencontre en U11F du samedi 4 octobre 2025.	1er Forfait avisé de l'équipe U11F Poule B de VILLENEUVE LA GARENNE.
Dossier N°94	02/10/2025	524007	LEVALLOIS SC	Nous informe de l'indisponibilité de leur installation pour le 4 et 5 octobre 2025. U14 D2 du 04/10/2025 – n°53499624 LEVALLOIS SC 21 / NANTERRE ES 22	Suite à l'indisponibilité des installations du club de LEVALLOIS SC, La 3CD décide d'inverser la rencontre. Par conséquent, la rencontre devient U14 D2 du 04/10/2025 – n°53499624 - NANTERRE ES 22/ LEVALLOIS SC 21 coup d'envoi 17h30 au stade Gabriel Péri N°2 à Nanterre.
				Nous informe de l'indisponibilité de leur installation pour le 4 et 5 octobre 2025. U16 D2 du 05/10/2025 – n°53495140 LEVALLOIS SC 21 / GENNEVILLIERS CSM 21	Suite à l'indisponibilité des installations du club de LEVALLOIS SC, La 3CD vous informe que la rencontre se jouera au Parc des Sports de la Grenouillère, 148 avenue du Général De Gaulle, 92160 Antony coup d'envoi 14h00.

Rappel extrait demande de modification de match

	Amende
Jusqu'au mercredi soir précédent la rencontre (jour, horaire)	0 €
Le jeudi précédent la rencontre (jour, horaire)	50 €
Le vendredi précédent la rencontre (jour, horaire)	100 €
Absence de réponse à une demande de modification (dans un délai de 48h avant la rencontre)	150 €

Sanctions financières suite aux demandes Footclubs Week-end du 27 et 28 septembre 2025

Compétition	N° de match	Rencontre	Date de la rencontre	Club demandeur	Date de demande	Date de réponse	Club sanctionné	Amende	Commentaires
ANCIENS +45 ANS	54490488	ST CLOUD FC 2 - ANTONY FOOT EVO 3	28/09/2025	ST CLOUD FC	26/09/2025	26/09/2025	ST CLOUD FC	100 €	DEMANDE LE VENDREDI PRECEDENT LA RENCONTRE

II. FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

- **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe Visiteuse	Equipe visiteuse
U12 Espoir	Poule B	27/09/2025	54833100	22	Issy Fc	21	As Ararat Issy
U12 Espoir	Poule C	27/09/2025	54833158	22	Suresnes J.S.	21	Voltaire Chat. M. Ss
U13 Label	Poule A	27/09/2025	54833389	1	Suresnes J.S.	1	Garenne Colombes Af

Sous-Commission F.M.I.

Procès-Verbal n° 1
Réunion du 02 Octobre 2025

Animateur : M. G. DELORME

Présents : MM. M. SOUKUP – A. VIAUD

I. Rappel des règles F.M.I.

=====

Ce P-V prend en compte les journées du 20/21 et 27/28 septembre 2025

La commission se réunit **tous les mardis** en Visio ou par échange de mails, suivant une journée de championnat ou tour de coupe.

Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette.

La réponse aux demandes d'explications doit parvenir avant le mardi 12h (date préciser sur le PV).

RAPPEL -- RAPPEL

3 Rappels importants :

1) Les préparations de composition d'équipe doivent se faire uniquement sur le site :
« FMI-Core.FFF.FR -page feuille de match -compo »

2) Le dirigeant ou l'éducateur responsable de l'équipe doit cocher sur la tablette la case :
« **Dirigeant responsable** » sur la tablette le signe « **DR** » s'inscrit sur la ligne du dirigeant.

3) Il est « **obligatoire d'avoir au moins un dirigeant licencié présent sur le banc de touche et un dirigeant faisant la touche.** A la signature de la feuille de match, si aucun nom figure dans la case « **dirigeant** » vous devez préciser dans la rubrique « **observations d'après match** » le nom du dirigeant présent sur la rencontre.



Toute personne inscrite sur la feuille de match informatisée doit être licencié, qu'il soit dirigeant sur le banc de touche, délégué aux arbitres ou arbitre assistant.

Tous les renseignements et aides à la Feuille de Match Informatisée se retrouvent sur le site du DISTRICT 92 :

Rubrique « Guide des Clubs »

Page « Informatique Communication »,

Onglet « FMI »,

Page « documents utiles »

RAPPEL IMPORTANT – RAPPEL IMPORTANT

Dans la nouvelle version de la Feuille de Match Informatisée, au niveau des signatures d'après match, à la case du club, un onglet vous permet de préciser si c'est le Capitaine de l'équipe ou si c'est le Dirigeant qui signe la feuille de match.

Très important dans les rencontres avec des mineurs pour éviter que la feuille soit signée par un mineur.

A compter de la journée du week-end des 18 et 19 octobre, cela sera amendable en cas d'oubli.

II. Courrier des clubs

Trop de clubs n'ont pas « effacé totalement la version 4.0.10

Cela peut avoir des incidences lors d'une rencontre ;

Détail dans le power : Installation de la version 5.0.8

III. Amende pour absence de dirigeant responsable (notion « DR »)

L'absence de la case « Dirigeant responsable » cochée, rend la feuille de match signée par un mineur en « jeunes ». Article 10.2. Cas n° 5 Annexe 13 du R.S.G. du 92

- BAGNEUX C.O.M. – Match n° 53499808 - U 14 D4
- ANTONY FOOT EVOLUTION – Match n° 53721270 - U 14 D5 Poule B
- ACADEMIE C. ASNIERES – Match n° 53721909 - U 14 D5 Poule D
- SEVRES F.C. 92 – Match n° 53722351 - U 14 D5 Poule F

IV. Amende pour transmission tardive de la F.M.I.

La feuille de match informatisée doit être transmise au plus tard le dimanche soir avant minuit, article 7 du R.S.G. du 92 – amende 10 € suivant art ; 10.2 cas n° 4 -Annexe 13.

- MONTROUGE F.C. 92 – Match n° 53478594 – C.D.M.
- ACADEMIE C. ASNIERES – Match n° 53721951 - U 14 D5 Poule F
- STADE DE VANVES – Match n° 53490143 – Anciens D1

V. Amende pour non-préparation d'équipe la veille

La préparation d'équipe doit se faire sur le site officiel le vendredi minuit, au plus tard. En cas d'absence, suivant art. 10.2, cas n° 2 -Annexe 13 du R.S.G. du 92

- J.S.C. NANTERRE – match n° 54550948 6 Seniors D5 Poule B
- F.C. RUEIL– match n° 54552932 - Seniors D5 Poule A
- A.C. BOULOGNE BILLANCOURT – match n° 53495055 – U16 D1
- ACADEMIE C. ASNIERES– match n° 53722350 – U14 D5 Poule D
- A.C. BOULOGNE BILLANCOURT – match n° 53495055 – U 16 D1
- AS CHEMINOTS OUEST– match n° 53721114 – U14 D5 Poule A
- A.C. BOULOGNE BILLANCOURT – match n° 53495850 – U 15 D2
- F.C. ISSY– match n° 53495322 – U 16 D4
- ACADEMIE C. ASNIERES– match n° 53695773 – U16 D5 Poule A
- J.S.C. NANTERRE – match n° 54550948 6 Seniors D5 Poule B
- E.S. NANTERRE– match n° 53695904 – U16 D5 Poule C
- COLOMBIENNE E.S. – match n° 54833388 – U13 Label Poule A
- J.S. SURESNES – match n° 54833389 – U13 Label Poule A
- F.C. ISSY – match n° 54833515 – U13 Label Poule B
- F.C. SCEAUX – match n° 54833519 – U13 Label Poule B
- NEUILLY OLYMPIQUE – match n° 54832815 – U12 Espoirs Poule A
- F.C. RUEIL – match n° 54832157 – U12 Espoirs Poule C
- F.C. ISSY – match n° 54833515 – U12 Espoirs Poule A
- JS SURESNES – match n° 54833158 – U12 Espoirs Poule C
- AS VOLTAIRE CHATENAY – match n° 54833158 – U12 Espoirs Poule C

VI. 1^{er} avertissement

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général, avertissement au club fautif et demande d'explication à renvoyer avant le mardi à 12h au district.

Cas n°1 : absence de tablettes, identifiants, moyens de charger la tablette

GENNEVILLIERS SOCCER – match n° 54550948 – FUTSAL Seniors D2

SCEAUX F.C. – match n° 54552879 - Seniors D5 Poule A

F.C. RUEIL– match n° 54552932 - Seniors D5 Poule A

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine